

# *Notre Village*



# LE LYAUD

Bulletin Communal d'Information

N° 9 / Juillet 94



*Nous voici déjà à l'issue du premier semestre 1994 qui s'achève pour notre commune dans une quiétude que nous devons apprécier et sauvegarder face aux agitations nationales et internationales.*

*Une agréable saison estivale s'offre à nous, permettant à chacun de profiter d'une petite trêve bien méritée.*

# *Le mot du Maire*

*Dès le mois de septembre débiteront les travaux de réaménagement du chef-lieu annoncés en début d'année. Nous aurons à supporter temporairement quelques nuisances, mais ces travaux sont nécessaires à l'embellissement de notre cadre de vie.*

*En ce qui concerne le projet du groupe scolaire, les municipalités du Lyaud et d'Armoy envisagent un projet commun avec la commune d'Orcier ; un premier contact a été pris avec la municipalité d'Orcier. Dans un même temps, nous avons adressé un courrier au Ministère des Transports afin d'obtenir des précisions concernant l'avancement des études de l'autoroute Sud-Léman. Le ministère nous a manifesté sa volonté de se pencher sur notre problème ; nous devrions obtenir des éléments nouveaux et plus précis à l'automne.*

*En attendant, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un excellent été, et de bonnes vacances.*

Jean-Pierre FILLON

## **MAIRIE**

**Jusqu'au 3 septembre prochain**, le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine de 9 h à 12 h, à l'exclusion des jours fériés ou de congés annuels de la secrétaire.

**A partir du 5 septembre suivant**, le secrétariat sera ouvert chaque semaine :

– les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* matins de 9 h à 12 h ;

– et le *lundi* après-midi de 14 h à 17 h,

à l'exclusion des jours fériés.

Tél. 50 73 90 51

## Faire beaucoup avec peu de moyens

Coupure de presse "Le Messenger",  
feuille du 29/4/94

Interview de Jean-Pierre Fillon, maire,  
par Valérie Cado,  
journaliste au Messenger

**A**UTREFOIS florissante commune forestière, Le Lyaud survit aujourd'hui grâce à quelques petits commerces et artisans. Pour pouvoir boucler la boucle, le maire doit avant tout être un bon gestionnaire.



Selon le maire, il manque un hôtel et un peu plus d'artisans au village, "pour arrondir les fins de mois".

"Il y a une quinzaine d'années, lorsque j'étais adjoint, on vendait le mètre cube de bois sur pied à 550 F. Cette année, il était à 280 F, on n'a rien vendu". Un tantinet nostalgique, Jean-Pierre Fillon, maire du Lyaud depuis douze ans, ne peut s'empêcher de regretter ce temps où les préoccupations étaient autres que financières. Aujourd'hui, son rôle est principalement devenu celui d'un gestionnaire, chargé de surveiller les comptes et de régler les différends entre voisins.

Il y a à peine dix ans en arrière, tous les habitants se connaissaient. Depuis, les choses ont changé. Au noyau des villageois s'est ajouté celui des citadins venus construire à quelques kilomètres de Thonon. "Autrefois,

pour être maire d'une telle commune, il fallait être du pays, en connaître toutes les terres et les recoins. A l'heure actuelle, ce n'est plus indispensable, personne ne connaît plus personne. Il y a bien les gens du village, mais les autres ? On se croise, c'est tout".

Du haut de ses 56 ans, Jean-Pierre Fillon a connu toutes les évolutions du Lyaud, s'intéressant très tôt à la vie municipale. Faire évoluer sa commune tout en préservant la tranquillité des habitants a toujours été son leitmotiv.

"Mon but a toujours été que l'on soit bien ici. Nous avons tout fait pour améliorer les conditions de vie en refaisant par exemple le réseau d'égoûts, les carrefours, l'église".

L'un des derniers projets de son mandat concerne l'aménagement du centre du village, estimé à 45 MF. Un investissement de taille pour un budget d'un peu plus de 2 MF, mais que Jean-Pierre Fillon juge indispensable. Seront ainsi revus routes, trottoirs et éclairage public. "Je n'ai aucun regret quant à la façon dont les choses ont évolué ici. Il manque peut-être encore un hôtel et quelques artisans pour arrondir les fins de mois, continue-t-il en souriant, mais on s'en sort plutôt bien".

### JOUER L'INTERCOMMUNALITÉ

Réputé pour la chasse, Le Lyaud l'est également pour ses terres, encore exploitées par quelques agriculteurs dont un possède plus de cent têtes de bétail. "A une époque, beaucoup de gens travaillaient à l'usine, à Thonon, et conservaient quelques bêtes à côté. Maintenant, ce n'est plus possible". Les exploitations suffisent toutefois à fournir la laiterie locale, spécialisée dans le reblochon.

Moins coûteuses mais tout autant lucratives, les Carrières chablaisiennes ont également choisi de s'installer sur la commune, y trouvant certainement le calme nécessaire à cette activité. En ce qui concerne l'intercommunalité, en laquelle Jean-Pierre Fillon voit l'avenir des petites communes, Le Lyaud s'est soudé avec Armoy et a ainsi pu réaliser d'importantes constructions. "S'il n'y avait pas eu l'intercommunalité, il n'y aurait plus eu d'écoles à Armoy. Je crois profondément en ce système, mais il faut que les deux parties jouent le jeu".

Pour l'heure, cela semble être le cas puisque le curé lui-même, demeurant au Lyaud et officiant dans les deux communes, travaille en intercommunalité...

L'avenir des Lyaudins et Lyaudines s'annonce donc serein, animé par les nombreuses associations du village qui se retrouvent régulièrement dans une salle mise à leur disposition par la paroisse. Ici, en effet, point de salle des fêtes, jugée trop coûteuse par le maire. Point non plus de problèmes d'eau, contrairement à Armoy, "puisque le maire est plombier", termine-t-il en riant, entraînant avec lui Christine Dumont, fidèle et efficace secrétaire de mairie. Une jeune femme qui, selon Jean-Pierre Fillon, connaît les dossiers souvent mieux que le maire !".

Reproduction du texte autorisée  
par Le Messenger

## Artisan du paysage Pascal Viollet

Entretien • Création • Taille  
Dallage • Elagage

Le Moulin d'Amphion - 74200 LE LYAUD  
Tél. 50 73 97 11

## Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud

### Réunion du 3 janvier 1994

L'ordre du jour de cette réunion comportait uniquement la présentation des vœux du maire aux membres du Conseil et à leurs familles.

### Réunion du 7 février 1994

Le Conseil municipal s'est réuni, au complet, le 7 février 1994 à 19 h 30.

#### DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

- lieu-dit "Trossy", parcelle section AK n° 48  
M. Le Corre Thierry : suppression de balcons et de "chiens assis", rétrécissement des avant-toits, modification des ouvertures. Avis favorable
- lieu-dit "Les Bois d'En-Bas", parcelles section AE n° 249-250  
M. Bondaz Daniel : création de quatre velux sur une construction existante, en retrait de l'habitation du demandeur. Avis favorable.

#### DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

- Lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 710  
M. Wirth Eric : abri de jardin. Avis favorable.
  - lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 272  
M. Perret-Jeanerret Jean : abri pour poneys.  
Avis favorable, sous condition qu'au cas où les études en cours sur les zones de protection de captages ne fassent pas apparaître que cette construction légère soit éditée dans un secteur protégé. S'il se révélait que cet abri ait été implanté dans une zone de protection, le propriétaire devrait procéder à sa suppression sans indemnisation de la part de la commune.
  - lieu-dit "Trossy", parcelle section AK n° 155  
M. Bel Jean : création d'un velux. Avis favorable.
- Prochaine réunion : lundi 7 mars 1994 à 20 h 15.

### Réunion du 7 mars 1994

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 mars 1994 à 20 h 15. Etaient absents : MM. Jordan Michel et Meynet Michel.

#### DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME

- lieu-dit "Le Couatton", parcelles section C n° 891-892-900  
S.a.r.l. TIT  
Avant de se prononcer, le Conseil décide d'attendre d'avoir connaissance du résultat des études en cours sur le périmètre des zones de protection des sources et captages, notamment dans le secteur objet de la demande.
- lieu-dit "Les Trois Partieux", parcelle section C n° 370-881 à 886-961  
M. Cote Maurice. La constructibilité sur tout ou partie de ces terrains pourra être envisagée sous les conditions suivantes :  
- chaque fraction, résultant de la division de tout ou partie de l'ensemble, devra avoir une superficie minimale de 1.000 m<sup>2</sup>, non compris la surface réservée pour un passage commun

- avec l'une ou l'autre des autres fractions.
- chaque fraction résultant de cette division devra, avant toute demande de permis de construire, justifier d'une alimentation suffisante en eau et en électricité.
- lieu-dit "Trossy", parcelle section AK n° 198  
M. Girod Marie-Paule. Avis favorable.
- lieu-dit "Trossy", parcelle section AK n° 171-199  
M. Pommier Maurice. Avis favorable.
- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 16  
M. Degueudre Jean-Philippe.  
Avis défavorable : surface insuffisante.
- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 451  
Consorts Chapoulie.  
Avis défavorable : surface insuffisante.
- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 455  
Consorts Chapoulie. Avis favorable.

#### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- lieu-dit "Les Trois Partieux", parcelle section n° 370-885-886  
M. Cote Jean-François : construction d'une maison à usage d'habitation. Le permis de construire pourra être accordé si les conditions imposées lors de la demande de certificat d'urbanisme par M. Cote Maurice ont été réalisées.

#### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 763  
M. Boucherie Jean-Paul : création d'une véranda sur balcon existant ; création d'une ouverture sur la façade nord.  
Avis favorable.

#### BUDGET PRIMITIF

- Le Conseil municipal a étudié et approuvé le budget primitif qui s'équilibre :
- en section de fonctionnement à..... 2.318.500 F
  - en section d'investissement à..... 2.152.000 F
- Prochaine réunion : lundi 11 avril à 20 h 15.

### Réunion du 11 avril 1994

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 avril 1994 à 20 h 15. Etaient absents : Mme Fillon Armande et M. Déage Georges (excusés).

#### DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

- lieu-dit "Le Lyaud", parcelles section AB n° 17-18  
M. Neplaz Martial. Avis favorable sous réserve de l'application, par le propriétaire, de la réglementation relative à la hauteur permise de la haie située sur la parcelle n° 18 sise en bordure du chemin départemental n° 35.

#### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

- lieu-dit "Le Recrédo", parcelle section C n° 973  
M. Demangeat Louis : agrandissement de la surface construite en rez-de-chaussée pour édification d'une pièce supplémentaire. Avis favorable.

## BOUCHERIE - CHARCUTERIE

PLATS PRÉPARÉS

S.A.R.L.

## Robert JACQUET FILS

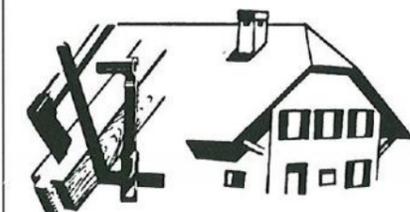
VONGY - 74200 THONON

☎ 50 71 34 00

ROUTE D'EVIAN - 74200 THONON

☎ 50 71 18 06

## SARL JACQUIER-PERRET J.



Charpente  
Couverture  
Serrurerie

74200 LE LYAUD - 74200 THONON - Tél. 50 70 54 79

## Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

### DÉCLARATION DE TRAVAUX

- lieu-dit "Bois d'En-Bas", parcelle section AE n° 273  
M. Boudot Marcel : ouverture d'une porte-fenêtre à l'emplacement d'une fenêtre existante. Avis favorable.

### SIVOM ARMOY-LE LYAUD

De façon à mettre en harmonie les statuts du syndicat intercommunal à vocations multiples existant entre les communes de Le Lyaud et d'Armoiy, il a été décidé, en accord avec les représentants du Conseil municipal d'Armoiy, que la dénomination couramment utilisée : "Sivom Armoiy-Le Lyaud" serait substituée à celle figurant jusqu'alors auxdits statuts, soit : Sivom Le Lyaud-Armoiy.

### LUTTE CONTRE LE SIDA

Le Conseil municipal a décidé de faire parvenir un don de 1.000,00 F à la Fondation de France / Sidaction.  
Prochaine réunion : lundi 2 mai 1994 à 20 h 15.

### Réunion du 2 mai 1994

Le Conseil municipal s'est réuni le 2 mai 1994 à 20 h 15. Etaient absentes : Mmes Fillon Armande et Roguier Marie-Paule (excusées).

### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

- lieu-dit "Trossy", parcelle section AK n° 48  
Sarl Home Evolution : remplacement de fenêtres à un vantail par des fenêtres à deux vantaux ; installation de hublots dans des portes d'entrée. Avis favorable.

### DÉCLARATION DE TRAVAUX

- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 224-610  
M. Genais Jean : prolongation d'un abri. Avis favorable.  
- lieu-dit "La Perrière Ouest", parcelle section AI n° 101  
M. Bel Denis : construction d'un abri de jardin. Avis favorable.

### LA COLLINE DU PETIT CEZ

A nouveau, des animaux "nettoyeurs" de ronces et mauvaises herbes de toutes sortes vont prendre place sur la colline du Cez. Ces animaux, comme ceux qui les ont précédés, sont généralement très attirés par des promeneurs qui, pensant bien faire, leur proposent des "friandises" ou une nourriture différente de celle qui se trouve sur place.

Après une courte période d'adaptation, les animaux parqués manifestent leur intérêt envers quiconque passe à proximité, et des concerts de bêlements ou de hennissements, ou des deux à la fois, retentissent jusqu'aux proches (ou moins proches) maisons du village, donnant à penser que ces bêtes sont en difficulté.

Afin d'éviter des interventions, non nécessaires, de personnes (bénévoles) soucieuses de ne pas infliger à quelque animal que ce soit des souffrances inutiles, il est recommandé à toute per-

sonne de ne pas céder à l'expression d'un bon sentiment qui pourrait avoir un résultat contraire à celui correspondant à leur désir profond.

Prochaine réunion : lundi 6 juin 1994 à 20 h 15.

### Réunion du 6 juin 1994

Le Conseil municipal s'est réuni, au complet, le 6 juin 1994 à 20 h 15.

### DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME

- lieu-dit "Le Couatton", parcelles section C n° 891-892-900  
S.a.r.l. TIT. Se référer au certificat d'urbanisme déposé le 5 février 1994.  
- lieu-dit "La Combe", parcelles section AI n° 177-178  
Mme Vuattoux Huguette. Avis favorable.  
- lieu-dit "La Cau", parcelle section AI n° 9  
Mme Vuattoux Huguette. Avis favorable sur une fraction de cette parcelle, l'autre fraction n'étant pas constructible.  
- lieu-dit "Amphion", parcelle section AI n° 163  
Mme Vuattoux Huguette.  
- lieu-dit "La Perrière Ouest", parcelle section AI n° 99  
Mme Vuattoux Huguette. Avis défavorable : parcelle non constructible.  
- lieu-dit "Trossy", parcelle section AK n° 21  
Mme Vuattoux Huguette. Avis défavorable : surface insuffisante.

### DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- lieu-dit "Les Cordons", parcelle section AD n° 115-116-117  
M. Roguier Claude : construction d'un petit chalet. Avis favorable.  
- lieu-dit "Les Chambrettes d'En-Bas", parcelle section AL n° 172  
Mme Veuve Detraz Amédée : aménagement de locaux à usage agricole et d'habitation en locaux d'habitation.  
Avant toute délivrance de permis de construire, la demanderesse devra justifier de l'accord de la commune d'Orcier d'une alimentation suffisante en eau.

### DÉCLARATION DE TRAVAUX

- lieu-dit "Les Cordons", parcelles section AD n° 146-147-148  
Mme Meynet Bernadette : abri de jardin. Avis favorable.  
- lieu-dit "Les Bois d'En-Bas", parcelles section AE n° 283-287  
M. Salliet Marcel : couverture d'un barbecue. Avis favorable.  
- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle AB n° 192  
M. Cote Gaston : ouverture d'une fenêtre. Avis favorable.

Prochaine réunion : lundi 4 juillet à 20 h 15.

Jean-Pierre FILLON



**Chauffage  
Sanitaire  
Ferblanterie**

74200 LE LYAUD - Tél. 50 73 90 43

**ÉLECTRICITÉ générale**

**MOUCHE gérard**

le lyaud 50 73 91 11

thonon 50 71 45 12

## GESTION FINANCIÈRE

### COMPTE ADMINISTRATIF 1993

#### I - BALANCE GÉNÉRALE

Section de fonctionnement	
- dépenses.....	2.147.804,08 F
- recettes.....	3.000.841,69 F
Section d'investissement	
- dépenses.....	636.535,66 F
- recettes.....	1.190.578,35 F
Résultat global	
- excédent.....	1.407.080,30 F

#### II - DÉTAIL

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	
★ Denrées et fournitures.....	59.655,21 F
dont :	
habillement.....	882,81 F
carburants.....	1.081,22 F
combustibles.....	26.549,92 F
fournitures de voirie.....	15.608,78 F
autres fournitures.....	11.838,25 F
★ Frais de personnel.....	506.166,79 F
dont :	
rémunération personnel perm. titul. ....	211.712,70 F
rémunération personnel non titulaire ..	155.609,83 F
rémunération diverses.....	6.844,03 F
cotisations diverses.....	132.000,23 F
★ Impôts et taxes.....	37.118,00 F
★ Travaux et services extérieurs.....	257.794,16 F
dont :	
entretien de terrains.....	19.364,76 F
entretien bois et forêts.....	15.300,00 F
entretien de bâtiments.....	29.611,90 F
entretien voirie et réseaux.....	22.869,74 F
entretien matériel, outil. et mobilier....	11.323,17 F
acquisition petit matériel, outillage et mobilier.....	204,76 F
électricité, assainissement.....	128.761,47 F
prime d'assurances.....	30.358,36 F
★ Participations et contingents.....	436.483,04 F
dont :	
frais de garderie bois communaux.....	14.909,97 F
cotisations municipales.....	2.385,00 F
contingent service incendie.....	47.125,50 F
participations charges intercommunales	28.852,37 F
autres contingents.....	309.048,00 F
remboursements autres collectivités....	32.760,00 F
★ Allocations - subventions.....	54.353,46 F
dont :	
subventions.....	27.862,00 F
agence de bassin.....	20.665,46 F
fonds national adduction d'eau.....	5.826,00 F
★ Frais de gestion générale.....	157.915,48 F
dont :	
fêtes et cérémonies.....	29.421,90 F
frais de transport.....	13.005,00 F
impression - reliures.....	12.334,40 F
documentation générale.....	904,00 F
frais de P.T.T.....	5.256,86 F
indemnité du maire.....	40.977,36 F
indemnités adjoints.....	49.172,91 F
cotisations élus.....	6.843,05 F
★ Frais financiers.....	138.316,89 F
★ Prélèvement pour dépenses investissement.....	500.000,00 F
Recettes	
★ Produits de l'exploitation.....	299.538,60 F
dont :	
vente d'eau.....	290.438,60 F
redevances de branchements.....	9.100,00 F

★ Produits domaniaux.....	22.270,50 F
dont :	
coupes de bois.....	13.170,50 F
location immeubles, matériel.....	6.300,00 F
concessions cimetière.....	2.800,00 F
★ Produits financiers.....	37,65 F
★ Recouvrements - subventions.....	284.627,33 F
dont :	
recouvrement prestations sociales.....	3.133,61 F
recouvrements frais chauf., éclairage..	12.968,10 F
autres recouvrements.....	107.819,62 F
fonds frontaliers.....	159.506,00 F
★ Dotations versées par l'Etat.....	648.090,90 F
★ Impôts indirects.....	129.529,65 F
dont :	
attribution sur permis de chasse.....	484,00 F
taxe addition. aux droits de mutation ..	72.438,03 F
licence de débits de boisson.....	588,00 F
taxe sur l'électricité.....	56.019,62 F
★ Contributions directes.....	775.435,00 F
dont :	
contributions directes.....	674.244,00 F
attribution fonds départemental taxe professionnelle.....	65.000,00 F
dotation compensatrice taxe profes. ...	36.191,00 F
★ Produits antérieurs.....	841.309,93 F

#### Section d'investissement

Dépenses	
★ Remboursements d'emprunts.....	174.019,05 F
★ Acquisition biens meubles et immeubles.....	62.493,00 F
dont :	
acquisition terrains.....	1.043,68 F
acquisition matériel.....	61.449,32 F
★ Travaux bâtiments génie civil.....	365.371,05 F
dont :	
travaux église-presbytère.....	64.392,80 F
travaux ensemble communal.....	8.027,26 F
travaux voirie et travaux forêt.....	292.950,99 F
★ Annuité syndicat électricité.....	34.652,56 F

#### Recettes

★ Subventions équipement, dons.....	185.291,00 F
★ Prélèvement recette fonctionnement.....	500.000,00 F
★ Participations.....	159.906,04 F
dont :	
T.V.A.....	134.651,00 F
taxe locale d'équipement.....	25.255,04 F
★ Aliénation de biens.....	8.000,00 F
★ Recouvrement de créances (Tennis-Club).....	20.000,00 F

**LES CARRIÈRES  
CHABLAISIENNES**

La Jossière  
74200 LE LYAUD  
Tél. 50 71 10 06

## LUTTE CONTRE LA RAGE ET LA DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

Tous les habitants permanents, ou propriétaires de résidences secondaires, ont trouvé, dans leur boîte à lettres, dès la fin du mois de mars 1994, une note intitulée : "Information spéciale concernant la lutte contre la rage et la divagation des chiens et des chats".

Cette note a reproduit, par extraits, la convention passée le 26 mars 1994 entre la commune et la Fédération Haut-Savoyarde des Clubs des Jeunes Amis des Animaux et de la Nature.

### LE REFUGE DE L'ESPOIR

Sis à Arthaz, à 7 km d'Annemasse en direction de Bonneville, il est le siège et l'outil principal de l'association régie par la loi de 1901 du Club des Jeunes Amis des Animaux - Animaux-Secours - reconnue d'utilité publique.

#### LA FORCE VIVE : LE COMITÉ

Une équipe de 6 bénévoles (certains en place depuis la création de l'association en 1961) constitue le bureau exécutif, qui définit la ligne d'action du Refuge et se réunit chaque mois pour prendre les décisions qui s'imposent.



Le bâtiment administratif

Le personnel du Refuge est composé d'un directeur, d'un directeur-adjoint, d'un responsable animalier, d'une spécialiste chat et de deux employés dont un gardien.

#### LES LOCAUX

Le bâtiment administratif se compose d'un bureau, d'une salle d'accueil, de la cuisine, d'un entrepôt de marchandises, de la chaufferie, d'une infirmerie, de deux chatteries et du logement du gardien.

L'infirmerie comprend deux grandes pièces : une salle de soins équipée d'une table d'examen, d'une douche, évier et placards et une salle appelée "lazaret" équipée de 5 cages pour chiens et 6 pour chats, recouvertes de faïence pour une parfaite désinfection, et de vastes dimensions.

Le texte original de cette convention peut être consulté en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

Pour que cette action soit bien comprise par chacun, il a semblé nécessaire d'apporter quelques précisions sur le fonctionnement du Refuge de l'Espoir d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, chargé d'accueillir les chiens et chats errants en provenance de notre commune. Voici donc les précisions fournies par un des responsables de ce refuge :

- La chatterie d'une capacité de 20 chats environ se compose de deux petites pièces donnant chacune sur une cour d'ébat. Corbeilles, chaises, arbres permettent aux animaux de se "faire un coin" et de s'ébattre.

- Le chalet d'une capacité de 15 chats environ, entouré d'un parc de 50 m<sup>2</sup> entièrement grillagé abrite les minets des personnes âgées devant se rendre à l'hôpital, en cure ou en maison de retraite. Il est possible au maître, dont le chat est souvent l'unique ami, de venir lui rendre visite. Nos bénévoles vont les chercher en voiture et les ramènent.

- La singerie formée d'une pièce intérieure et d'une cour d'ébat nous permet d'accueillir les animaux exotiques abandonnés.

- Le chenil d'une capacité de 100 chiens comprend 40 boxes avec chacun une petite cour d'ébat, avec chauffage l'hiver, et 9 boxes d'été. Sept grandes cours d'ébats goudronnées ou herbeuses nous permettent d'y lâcher régulièrement les chiens.

- Une ferme en bois abrite les animaux de ferme maltraités, accidentés et non réclamés. Nous avons actuellement trois bœufs nains, deux chèvres, une brebis, des lapins, cobayes, hamsters, un canard, des poules, deux oies, un cochon asiatique, une ânesse.

- Une volière nous permet de garder des oiseaux recueillis blessés et soignés, ne pouvant être relâchés.

#### L'ACTION

**Secours aux animaux - Tél. d'urgence (nuit et jour) 50 36 03 39.** Le Refuge est ouvert 24 h sur 24 pour les cas d'urgence : animaux accidentés, blessés, maltraités. Nous avons deux fourgonnettes faisant office d'ambulances animalières. Les animaux sont conduits chez le vétérinaire de garde pour les premiers soins puis au refuge où tout est mis en œuvre pour retrouver leurs propriétaires. A part les nombreux accidents de la circulation, nous avons secouru des chiens bloqués dans des parois rocheuses, tombés dans des trous, coincés dans des caniveaux, des chats sur des arbres, dans des cheminées d'aération, des moutons et des chèvres surpris par la neige dans la montagne, une génisse tombée dans un torrent, etc. Pour certains sauvetages, nous devons faire appel aux pompiers, à des guides de montagne, à des spéléologues et même à l'hélicoptère.

**Accueil et remplacement des abandonnés...** de tous poils, plumes, écailles. Tout animal que son maître ne peut conserver

### LE REFUGE DE L'ESPOIR (suite)

peut nous être apporté. Nous ne refusons aucun animal, quel qu'il soit. Chiens et chats sont les plus nombreux, mais on nous a aussi abandonné des singes, oiseaux, lapins, poules, paons, tortues, chèvres, moutons, chevaux, cochon.

La majorité de ces animaux est replacée sous contrat chez de bons maîtres. Les autres sont soit conservés au refuge, soit euthanasiés s'ils ne peuvent plus jouir d'une vie heureuse.

**Tél. du secrétariat 14 h à 18 h, dimanche compris, 50 36 02 80. Lutte contre les bourreaux d'animaux.** Chaque année, nos inspecteurs effectuent environ 300 enquêtes pour des cas de mauvais traitements et de cruauté qui nous sont signalés. Nous intentons cinq à six procès par an. Chiens attachés court à de mauvaises niches, chiens et chats maltraités, squelettiques et galeux, bétail abandonné sans nourriture dans la neige, sont les cas les plus courants. Mais au fil des années nous avons dû intervenir pour des chiens et des chats cruellement mis à mort, torturés par des sadiques.

#### SERVICE DE FOURRIÈRE

Nous avons accepté de faire office de fourrière pour 74 communes actuellement, c'est-à-dire de capturer les chiens et les chats errants pour être sûrs que ces animaux soient attrapés, conservés en quarantaine et s'il le faut euthanasiés avec la plus grande humanité. Nous gardons ces animaux beaucoup plus longtemps qu'ils ne le seraient dans une fourrière municipale et nous mettons tout en œuvre pour retrouver leurs maîtres et nous remplaçons les animaux non réclamés quand nous le pouvons. Depuis que nous ramassons les bêtes errantes, il y a beaucoup moins de chiens et de chats accidentés. Ce service entache notre

image de marque ? Tant pis ! Notre but est de diminuer le plus possible la souffrance animale, dans tous les domaines et par tous les moyens.

**Action éducative.** Nous organisons des activités régulièrement pour les jeunes dont le "Club des Jeunes Amis des Animaux et de la Nature" fonctionne depuis trente ans et regroupe chaque année une quarantaine de scolaires de 10 à 16 ans.

Nous effectuons des tournées dans les écoles avec conférence et projection de diapositives pour apprendre aux enfants à aimer, bien soigner et respecter les animaux et la nature.

- Les propriétaires auxquels sont restitués les chiens et les chats capturés sont tenus d'acquiescer les frais de conduite, de nourriture, de garde en fourrière et si nécessaire d'identification des animaux : soit la somme de 250 F + 60 F par jour de garde.



La fourgonnette

## PROJET D'ECOLE PRIMAIRE ARMOY-LE LYAUD

#### I. L'ESPRIT DU PROJET

Faire de la scolarité un chemin cohérent dans la perspective des cycles de façon à ce que chaque partenaire développe sa confiance.

#### II. LES OBJECTIFS

1. Etablir une programmation cohérente des activités pédagogiques par cycle et par niveau.
2. Partager nos pratiques méthodologiques et nos références théoriques dans la perspective de rendre l'enfant acteur de son éducation.
3. Réfléchir, élaborer et mettre en place l'idée d'un Plan d'Action Personnalisé pour l'élève en difficulté impliquant les différents partenaires de son éducation.
4. Mener une recherche (lectures, réflexions, synthèses...) sur les conditions de la confiance et de la réceptivité de l'élève.

#### III. LES MOYENS

##### Demandés :

- Il nous faut du temps. Nous demandons 2 stages d'école

d'une semaine, un au cours du premier trimestre (sept., nov. ou déc. 94) et un au cours du second.

- Un outil informatique (traitement de texte) pour élaborer des préparations individualisées et nos progressions collectives (et tout usage annexe).

- Utilisation de toutes nos heures de concertation centrées sur notre projet pendant l'année 94-95, avec la participation éventuelle de conseiller pédagogique, perspectives à moyen terme d'une diffusion des travaux (animations, documents).

##### Mise en place :

- Projet d'intervention en Arts Plastiques par une intervenante extérieure - 3 heures par semaine sur les 2 cycles.

- Financement à rechercher auprès des partenaires : région, département, association.

#### IV. CALENDRIER

- Stage d'école au premier trimestre  
Contenu : objectif 1 et 3 en priorité.

- Stage d'école au second trimestre  
Contenu : objectif 2 et 4 en priorité.

**william et**  
**ILLON**  
**et**  
**ILS**  
**Artisans**  
**de**  
**peinture**  
**sur bois**

74200 Le Lyaud  
Tél. 50 73.90.23

Sur mesure  
décoration bois  
et dérivés  
meubles  
peinture  
sur bois

**JEAN**  
**GRANDO**

Ménager-Cuisines  
Arts de la Table

1 et 6, rue des Granges - 74200 THONON-LES-BAINS

**EXTINCT'OR**® entreprise

EXTINCTEURS : vente, entretien toutes marques  
DU PARTICULIER A L'INDUSTRIE

SIÈGE :  
89, chemin de Morcy  
74200 THONON  
Tél. 50 70 42 82  
Fax 50 70 41 01

**ETS CHÂTEL**

PÉPINIÉRISTE  
PAYSAGISTE

CERVENS - 74550 PERRIGNIER  
Tél. 50 72 41 93

## GROUPE SCOLAIRE ARMOY-LE LYAUD

Tout d'abord, l'idée d'un regroupement pédagogique entre les écoles d'Armoiy et de Le Lyaud a abouti, à la satisfaction des familles, à la mise en place :

- d'une unité d'enseignement des classes "maternelles" à Armoiy ;
- d'une unité d'enseignement des classes "primaires" à Le Lyaud.

Puis, devant les besoins en locaux qui sont alors apparus, les responsables des deux communes ont étudié, chacun à leur niveau, les possibilités d'amélioration ou de développement de bâtiments nécessaires à la bonne réalisation de leur décision commune.

Les réflexions et décisions des responsables des deux communes ont ainsi amené ces dernières à pourvoir, dans le cadre des nécessités du moment :

- à l'aménagement de locaux, par la commune d'Armoiy pour l'accueil de la totalité des enfants de classe "maternelle" ;
- à l'aménagement de locaux, par la commune de Le Lyaud pour l'accueil de la totalité des enfants de classe "primaire".

Les décisions, d'urgence, prises à l'époque, n'ont pas empêché les responsables des communes de se pencher sur l'étude d'autres solutions, plus "fiables" à plus long terme : l'implantation d'un groupe scolaire pour les classes "primaires" ouvertes aux scolaires des deux communes.

Une démarche avait, à l'époque, été faite auprès de la commune d'Orcier, pour lui proposer de s'associer à ce

projet. Cette commune n'a pas souhaité y répondre favorablement.

Une étude complète visant à la réalisation d'un groupe scolaire destiné aux classes primaires a été élaborée par le Conseil municipal du Lyaud et un permis de construire a été demandé en janvier 1992, pour une implantation proche du chef-lieu, lieu-dit "Le Lyaud", section AB n° 652-23-24-25. Cette demande a fait l'objet d'une décision de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de surseoir à statuer, tenant compte que l'implantation prévue de ce groupe scolaire était située dans le périmètre de mise à l'étude du tracé de l'autoroute "Sud Léman" (ou Transchablaisienne), concernant la section Thonon-Saint-Gingolp.

Depuis lors, les Conseils municipaux de Le Lyaud et d'Armoiy ont envisagé de mettre en place, à un endroit approprié à définir, un ensemble scolaire regroupant non seulement les "classes primaires" mais aussi les "classes maternelles". Une nouvelle offre de regroupement pédagogique a été faite à la municipalité d'Orcier, qui a répondu, très récemment, ne pas souhaiter s'associer à ce projet.

Par ailleurs, il faut noter qu'un courrier, adressé en son temps au Ministre des Transports (en raison des incidences dues aux études pour le tracé de l'autoroute) a eu pour résultat de nous faire savoir qu'une personne "habilitée" se rendrait "très prochainement" dans notre commune pour avoir plus précisément connaissance de nos problèmes.

Les donneurs de sang bénévoles du Lyaud et d'Armoiy s'organisent.

Un projet dont Marius Bondaz (organisateur dévoué des collectes de sang depuis 1969) fut l'initiateur depuis quelques années déjà, doit voir le jour dans les prochains mois, à l'initiative de Bernadette Jordan. Il s'agit de constituer une amicale des donneurs de sang bénévoles du secteur Armoiy-Le Lyaud. Cette amicale aura pour objet essentiel d'inciter de nouvelles personnes à participer à ces collectes.

Une réunion doit avoir lieu le 5 octobre prochain (1994) à 20 h 30 à la salle paroissiale du Lyaud, avec pour ordre du jour, notamment :

- l'élaboration des statuts de cette amicale,
- sa dénomination,
- l'élection de son bureau.

## DONNEURS DE SANG

### HÔTEL\*\*-RESTAURANT



**Le Carlina**  
Ouvert toute l'année



ARMOY  
Alt. 600 m  
74200 THONON  
Tél. 50 73 94 94  
Fax 50 70 58 56

## DOMINIQUE SERVAES

Artisan Bijoutier

Les Cordons - Le Lyaud  
74200 Thonon-les-Bains  
Téléphone 50 73 95 79

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

Dans le cadre de la lutte contre les faux documents, contre la fraude et l'usurpation d'identité, le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire a décidé de généraliser en 1994 et 1995 à l'ensemble du territoire, la délivrance de la carte nationale d'identité sécurisée.

Le département de Haute-Savoie a mis en place la procédure de délivrance de cette nouvelle carte dès le 22 juin 1994.

### BON A SAVOIR

#### • Quelles améliorations ?

Elle est plus sûre, moderne et résistante grâce à de nouveaux procédés de fabrication et de gestion informatisés.

Elle permet de déjouer les fraudes. Elle facilite et rend fiables les contrôles des services de police et de gendarmerie.

Elle s'apparente à celles déjà délivrées par certains pays voisins.

#### • Quelles contreparties ?

Pour l'administration : les circuits de fabrication, les modes d'enregistrement et de gestion deviennent plus complexes.

Pour le demandeur : accroissement des délais de délivrance malgré les mesures prises pour accélérer les temps d'acheminement et de fabrication de la carte d'identité. **Le demandeur doit être présent lors du dépôt de son dossier**, notamment pour le relevé de son empreinte digitale.

#### • Qui est concerné ?

Les Français qui font une première demande de carte d'identité et ceux dont la carte arrive à expiration.

**Les titres d'identité actuels restent valables jusqu'à leur date d'expiration.**

#### A quoi sert une carte d'identité ?

La carte nationale d'identité est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité. Au-delà des contrôles prévus par la loi et effectués par les services de police et de gendarmerie, elle est utilisée en de nombreuses circonstances de la vie quotidienne : paiement par chèque, exercice du droit de vote.

La possession de la carte nationale d'identité n'est pas obligatoire sur le territoire national. Mais elle permet d'entrer dans 22 pays : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, San Marin, Suède, Suisse, Turquie.

#### • A quoi sert l'empreinte digitale ?

C'est une garantie essentielle contre les tentatives d'usurpation d'identité.

Elle permet de détecter les tentatives d'obtention ou d'utilisation frauduleuses d'un titre d'identité.

C'est l'un des procédés qui permet l'identification certaine d'une personne, lors d'une procédure judiciaire.

#### • Que se passe-t-il en cas de perte ou de vol ?

L'intéressé présente une nouvelle demande et produit toutes les pièces exigées pour une première demande, ainsi qu'un exemplaire de la déclaration de perte ou de vol.

La déclaration par le titulaire de la perte ou du vol de sa carte entraînera l'inscription de ce vol ou de cette perte dans un fichier particulier, accessible aux services de police et de gendarmerie, lors de la vérification d'identité.

#### • Qui aura accès aux informations contenues dans les dossiers et dans les fichiers ?

Les fonctionnaires habilités à délivrer ces titres d'identité dans la préfecture ou la sous-préfecture peuvent accéder aux dossiers et aux fichiers.

Les informations nominatives contenues dans le système de gestion informatisée ne peuvent faire l'objet d'aucune interconnexion avec un autre fichier, ni d'aucune communication à des tiers.

Les fonctionnaires de police ou de gendarmerie pourront, grâce au procédé de lecture optique, consulter le fichier des titres déclarés volés ou perdus et le fichier des personnes recherchées.

#### • Quelles garanties a-t-on de la régularité et de l'exactitude des informations figurant au dossier de la carte nationale d'identité ?

Les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, permettent à toute personne de vérifier le contenu de son propre dossier.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La présence du demandeur est obligatoire.

Vous pouvez vous présenter au guichet de dépôt de demande : commissariat ou mairie.

Délais d'obtention : **3 à 4 semaines.**

Validité : 10 ans.

#### Pièces justificatives :

- Formulaire de demande, fourni par la mairie, dûment complété et signé.
- Livret de famille.
- 2 photographies d'identité de face (3,5 x 4,5 cm) récentes, identiques et parfaitement ressemblantes.
- Extrait d'acte de naissance **avec filiation complète** à demander à :
  - la mairie de votre lieu de naissance, si vous êtes né(e) en France ;
  - la sous-direction de l'Etat-civil du Ministère des Affaires Étrangères - 44941 Nantes Cedex 09 si vous êtes né(e) à l'étranger ;
  - ou le livret de famille de ses parents.
- 2 justificatifs de domicile, récents et différents : certificat d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance pour le logement, facture EDF-GDF, quittance de loyer avec mention de l'identité et de l'adresse de l'organisme ou de la personne ayant établi ce document, etc.
- Timbre fiscal d'une valeur de 150 F.
- Carte périmée.

#### Si l'enfant est mineur

Pièces à fournir par le demandeur :

- en cas de divorce ou de séparation de corps des parents, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur ce mineur. Si l'instance est en cours, l'ordonnance du tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale ;
- en cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale dans la famille naturelle, un acte de communauté de vie ou une déclaration conjointe ;
- en cas de séparation de parents et d'enfants naturels, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale ;
- en cas de délégation ou de déchéance de l'autorité parentale, la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation ;
- en cas de tutelle, la délibération du conseil de famille ou la décision de justice désignant le tuteur.

#### Si le demandeur est né à l'étranger ou né de parents étrangers ou nés à l'étranger

Il faut produire :

- un exemplaire de la déclaration de nationalité enregistrée par le ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville ou le ministère de la Justice, selon le cas, ou le Tribunal d'Instance ; à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1994, les déclarations souscrites en France seront enregistrées par les tribunaux d'instance sauf en cas d'acquisition de la nationalité française par le mariage.
- ou le document enregistré par le juge d'instance d'une manifestation de volonté d'acquiescer la nationalité française ;
- ou l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration ;
- ou un exemplaire du Journal Officiel où le décret a été publié ;
- ou un certificat de nationalité française établi par le Tribunal d'Instance de votre lieu de résidence.

#### Retrait de la carte d'identité

Après fabrication, la carte est remise à l'intéressé au lieu de sa demande, dans les délais indiqués lors du dépôt.

## S.I.D.I.S.S.T. (Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-les-Bains)

Les communes se regroupent pour assurer un meilleur service et une sécurité accrue...

### Les objectifs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les communes du canton de Thonon-les-Bains sont regroupées au sein d'un syndicat intercommunal d'incendie et de secours (S.I.D.I.S.S.T.) :

- |                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| - Allinges        | - Margencel        |
| - Anthy-sur-Léman | - Orcier           |
| - Armoiy          | - Perrignier       |
| - Bellevaux       | - Reyvroz          |
| - Cervens         | - Sciez            |
| - Lullin          | - Vailly           |
| - Le Lyaud        | - Thonon-les-Bains |

participent au financement de ce nouveau syndicat, afin d'assurer un meilleur service à la population.

### Les moyens

Le S.I.D.I.S.S.T. regroupe :

- le Centre de Secours Principal de Thonon-les-Bains ;
- les centres de première intervention de Sciez, Bellevaux et Lullin.

Soit :

- 19 sapeurs-pompiers professionnels ;
- 110 sapeurs-pompiers volontaires ;
- 30 véhicules spécialisés ;
- 2 zodiacs ;
- 1 bateau-pompe.

### Les missions

Les missions des sapeurs-pompiers sont en priorité :

- la lutte contre l'incendie ;
- le secours aux personnes (accidents, noyades, maladies) ;
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement en cas de risques majeurs.

Les sapeurs-pompiers peuvent assurer d'autres missions qui ne relèvent pas de leurs missions prioritaires :

- la destruction de nids de guêpes en l'absence de risques ;
- les ouvertures de portes en l'absence d'urgence ;
- les assistances préventives aux manifestations publiques.

Les prestations non prioritaires feront l'objet d'une facturation aux particuliers ou aux intéressés.

**Tarifs des interventions non prioritaires** (à titre indicatif pour l'année 1994, les tarifs étant révisables annuellement)

*Interventions à caractère privé :*

- Nids d'insectes..... 250 F
- Ouverture de porte..... 300 F

*Services de sécurité pour différentes manifestations :*

- Pour un service supérieur ou égal à 5 heures avec un effectif supérieur ou égal à 6 hommes ..... 1.063 F  
+ frais kilométriques
- Pour un service inférieur à 5 heures avec un effectif inférieur à 6 hommes ..... 452,52 F  
+ frais kilométriques
- Pour un service intermédiaire ..... 638,28 F  
+ frais kilométriques

### Pour tout renseignement complémentaire

- Mairie de Sciez ..... Tél. 50 75 60 09
- Mairie de Bellevaux ..... Tél. 50 73 70 12
- Mairie de Lullin ..... Tél. 50 73 81 13
- Centre de Secours Principal de Thonon..... Tél. 50 71 26 67

ou  
écrire à M. le Président du S.I.D.I.S.S.T.

B.P. 517  
74200 Thonon-les-Bains

**Rappel n° d'urgence : 18**

### Les sapeurs-pompiers volontaires

Les sapeurs-pompiers rencontrent de gros problèmes de disponibilité. En effet, les demandes de secours survenant à toutes heures du jour ou de la nuit, il est nécessaire d'avoir une permanence des équipes de garde 24 heures sur 24.

Ces contraintes deviennent de plus en plus difficiles à gérer car il faut concilier les nécessaires repos, congés, périodes de formation de chacun, ainsi que les obligations professionnelles des sapeurs-pompiers volontaires.

Le S.I.D.I.S.S.T. est à la recherche d'hommes et de femmes disponibles, désireux de s'investir dans une activité riche en difficultés mais aussi en satisfactions. Ces hommes et ces femmes, après une formation sanctionnée par un examen, pourront faire partie d'un corps du S.I.D.I.S.S.T. et ainsi participer à la mission de protection des populations.

Pour tous renseignements, tél. 50 71 26 67 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

## Lucien Petitjean et Fils

ENTREPRISE CARRELAGE  
FAIENCES

MOULIN D'AMPHION - LE LYAUD  
74200 THONON-LES-BAINS  
Tél. 50 73 91 95

## CLASSE 64 DES HERMONES LE LYAUD-ORCIER

### SORTIE DES 50 ANS

C'est par un temps pluvieux, ce 10 avril, que nous sommes partis dans un autocar bien chaud conduit par Michèle, en direction de la Dombes. Après un petit tour en Chablais, tout le monde est à bord plein gaz par l'autoroute. Miracle, passé le tunnel de Chamoise, le temps s'éclaircit et le soleil sera avec nous l'après-midi.

La visite du parc ornithologique de Villars se fait dans la bonne humeur et les oiseaux nous accueillent avec leurs chants. Un paon nous gratifie d'une roue magnifique et nous accorde une conversation que nous traduit Josette. Le temps passe vite, le parcours est agréable, si bien que la faim se fait sentir. La bande de jeunes traîne pour reprendre le car, direction Saint-André-le-Bouchoux où nous attend un repas gastronomique.

Une sieste ferait du bien, mais une marche dans le village médiéval de Pérouges baigné de soleil, nous redonne "la pêche". Les dames avec leurs talons vont souffrir dans les ruelles d'époque.

Toute bonne chose ayant une fin, l'heure du retour arrive. Le trajet paraît court car comme à l'aller, chansons et histoires meublent le parcours.

Les premiers "au revoir" commencent, qui mettent la fin du voyage plus proche.

Vive les 50 ans.

A l'année prochaine pour la prochaine sortie, celle du 51 (coupée d'eau fraîche).



*De gauche à droite :*

*François Bourgeois, Mauricette Bel, Simone Joly, Odette Buysse, Jacques Bel, Jules Détraz, Romain, Ginette Fillon, Christiane Fillon, Gérard Morel, Josette Néplaz et son ami, Paul Favrat, Mme Paul Favrat, André Bel, Louise Bel, Mme Morel Gérard, Mme Bourgeois François, Rémy Fillon, Jean-Jacques Fillon.*

## PROMENADE DES ANCIENS SAMEDI 25 JUI 1994



Départ parfaitement à l'heure, tous les anciens et anciennes étant ponctuels, avec un beau temps frais. Magnifique car Frossard.

L'Autoroute Blanche nous conduit jusqu'à Sallanches et la petite halte casse-croûte se fait à Megève. Table vin blanc, table café, brioches, ces dames s'affairent avec leur gentillesse et leur efficacité habituelle.

Puis les choses sérieuses commencent : on grimpe à Notre-Dame-de-Bellecombe, puis aux Saisies (salut au passage aux Piccard) et redescende sur Beaufort.

Visite de la magnifique fromagerie-coopérative aux allures de clinique. Dégustation : vin blanc, fromage et achats. La dame préposée débite le Beaufort par tranches d'un kilo avec une précision de quelques grammes.

Une petite marche à pied jusqu'à l'Hostellerie du Doron, en passant nous admirons "la Gendarmerie Impériale". L'ambiance du repas fut très agréable, le menu excellent et l'œil des anciens s'allumait au passage de certaine jupette !

Enfin, le départ pour la barrage de Roselend, par les gorges de Hautes-Roches et une route vertigineuse. On pensait aux descriptions des Romantiques sur les déserts "effrayants et les abîmes insondables". Au barrage, photo de famille et petite douche.

Redescende "schuss" sur Albertville, bien décevante, et Conflans. Tout le monde grimpe la côte, le petit train annoncé étant défaillant : église magnifique, musée savoyard intéressant et vue sur l'esplanade, avec des canons fondus à Saint-Gervais en 1834 !

Retour enfin au Lyaud, par Annecy et l'autoroute. La journée fut parfaite. Merci à tous et à toutes.



A 15 km  
des pistes de ski  
A 5 km  
du lac Léman

HÔTEL  
RESTAURANT  
A L'ÉCHO  
DES  
MONTAGNES

74200 ARMOY - Tél. 50 73 94 55

### Boulangerie

### Pâtisserie



**Gabriel  
NÉPLAZ**

Le Lyaud - 74200 THONON - ☎ 50 73 91 03

## ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER DE FOOTBALL

L'heure des bilans a sonné pour les équipes de jeunes. Le championnat est terminé et les résultats sont là. Les Poussins A terminent premiers de leur poule avec 8 points d'avance. Invaincus depuis près de 18 mois en championnat, toutes les équipes de la région se sont cassées les dents sur ce bloc soudé et indéracinable.

Pour les Poussins B, la saison a été plus difficile, évoluant dans une série relevée, et comptant trop souvent des débutants dans leurs rangs. Cette équipe a eu un peu de mal à s'affirmer, mais a réussi à préserver l'essentiel en terminant en milieu de tableau.

Les Pupilles A finissent également premiers de leur série avec un seul faux-pas face à Thonon aux matches aller. Quelques "coups de gueule", quelques larmes, beaucoup de sueur pour un résultat plus que positif, avec 6 points d'avance sur leurs dauphins.

Pour les Pupilles B, cohésion et esprit d'équipe ont le plus manqué pour arriver à un résultat satisfaisant. Il est difficile de garder le moral toute une saison quand chaque samedi, ou presque, un titulaire est absent. Mais de bonnes choses sont sorties de ce groupe, notamment une formidable leçon de courage.

Les dates arrêtées pour le championnat n'ont pas permis aux tous petits de s'exprimer pleinement du fait du froid et de la pluie. Mais de nouveaux talents ont été découverts parmi ces débutants, ce qui laisse présager un bel avenir.

Le foot chez les jeunes c'est le championnat, mais aussi les tournois et surtout celui que l'Entente a organisé le lundi de Pentecôte. Seize équipes étaient au rendez-vous pour la journée et "Sénior Météo" était avec nous. Excellents résultats des équipes, organisation parfaite, le public était au rendez-vous ainsi que la presse et les autorités locales, ce qui témoigne de la réussite de cette journée, qui sera certainement reconduite l'an prochain.

Quelques chiffres enfin : effectif de 63 garçons et filles, 2 équipes Poussins, 2 équipes Pupilles et 2 équipes de débutants, 102 buts encaissés pour 258 marqués.

Pour la saison 1994/95, l'équipe de dirigeants et d'entraîneurs s'étoffe de quelques bonnes volontés car une équipe Minime sera créée en septembre. Nous lançons donc un appel à tous les jeunes, garçons ou filles, qui ont envie de taper dans un ballon et de nous rejoindre pour les entraînements qui reprendront dès le 7 septembre 1994.

Prévision des équipes pour la saison prochaine :

- Débutants : nés avant le 01/08/86 ;
- Poussins : nés entre le 01/08/84 et le 31/07/86 ;
- Pupilles : nés entre le 01/08/82 et le 31/07/84 ;
- minimes : nés entre le 01/08/80 et le 31/07/82.

Renseignements auprès de Daniel Favre-Victoire, Les Cordons, Le Lyaud.

### BAR

## "Chez ROLAND"

Roland NÉPLAZ

### VIDÉO

Spécialités : fondue - berthouds

1, avenue du Châtelard - 74200 THONON  
Tél. 50 71 33 36

## A.S. LE LYAUD-ARMOY

### REGARDS SUR LA SAISON 1993/94

Promu en Promotion d'Excellence après une saison euphorique, l'équipe fanion a dû attendre les barrages pour être certaine de rester dans cette catégorie après un début de championnat catastrophique.

Le départ de l'entraîneur Michel Lacroix déstabilisa les joueurs et, malgré la bonne volonté de Jean-Louis Mercier, les résultats ne suivirent pas. L'arrivée de Jacky Boucly, responsabilisant et motivant le groupe, porta ses fruits puisqu'une 9<sup>e</sup> place sur 12 sanctionna le championnat, pas suffisante cependant pour éviter les barrages.

Une victoire au Lyaud 5-4 contre Cran, une défaite dans la banlieue annécienne 1-0, une prolongation et enfin la délivrance aux tirs au but (4-2).

Pour elle, la saison est sauvée.

Ce qui n'est pas le cas de la Réserve qui descend en série inférieure après un parcours bien décevant, plusieurs blessures ou indisponibilités eurent vite raison du groupe qui ne donna jamais l'impression de pouvoir se maintenir par manque de solidarité.

Quant à la Trois, elle chancela dans les turbulences de ses devancières, faisant un championnat chaotique sans vraiment d'âme entre deux forfaits.

Une saison à vite oublier, comme le relata le président Bernard Bel lors de l'assemblée générale devant un fort public, assumant la responsabilité des erreurs commises. Chacun fit son auto-critique, un règlement intérieur fut créé pour une meilleure répartition des tâches et une gestion plus affinée.

Chacun se félicita de la réalisation du stade d'Armoiy en association avec la municipalité, tout comme le succès du Bal dans ce même village, compensant les déboires du 31.

Les félicitations furent adressées au Président des Jeunes de l'Entente pour leurs brillants résultats et leurs promotions en séries supérieures.

Un nouveau comité fut élu, d'où se retirent Guy Jordan, Philippe Lacroix, Pascal Hauteville, remplacés par Jacky Boucly, Michel Gianini avec la composition du bureau directeur suivant :

Président : Bernard Bel  
Président-adjoint : Félice Lasorsa  
Vices-président : Pierre Ghio - Michel Meynet  
Secrétaire : Claude Roguier  
Trésorier : Jean-Yves Meynet

Le comité lance un appel pressant à tous les jeunes du village qui désirent pratiquer le football en s'adressant à Claude Roguier, Les Devants, 74200 Le Lyaud.

## FROMAGERIE DU LYAUD

Fabrication : reblochon - tomme

Pour vos soirées :  
fromages à fondues, raclettes, berthouds

74200 LE LYAUD

Tél. 50 73 90 44

## 5<sup>e</sup> CROSS DES JEUNES

113 jeunes ont participé samedi 28 mai à cette épreuve sportive unique en son genre dans le département, car réservée uniquement aux enfants et adolescents de 7 à 15 ans. Huit courses étaient ensuite au programme, sur deux parcours tracés au cœur du village, adaptés à chacun.

Bilan satisfaisant pour cette 5<sup>e</sup> édition car un bon nombre d'enfants de la commune a participé à cette manifestation. Un grand merci aux clubs d'athlétisme d'Évian, Larringes, Thonon, au ski-club de Lullin, ainsi qu'au foot du Lyaud qui ont motivé, encadré et déplacé leurs protégés.

Voilà, c'est dans la simplicité et la bonne humeur que cette course d'enfants a été organisée et sera reconduite l'an prochain au mois de mai.

Rappelons que chaque concurrent a reçu le tee-shirt Crédit Agricole, les deux premiers de chaque catégorie une coupe offerte par de généreux donateurs, qui depuis 5 ans sont toujours sollicités.

Un grand merci à tous.

Pour l'organisation : P. Jacquet

### Résultats des concurrents du Lyaud

#### arrivés dans les 5 premiers suivant leur catégorie

##### Filles :

- IACAZZI Leatitia ..... 1<sup>re</sup> microbe 87
- JACQUET Dorothée ..... 1<sup>re</sup> benjamine 81
- DEMANGEAT Marie ..... 3<sup>e</sup> 85
- DEAGE Julie ..... 4<sup>e</sup> 85
- BONZI Axelle ..... 4<sup>e</sup> 83
- DEAGE Marie ..... 5<sup>e</sup> 83

##### Garçons :

- BRULPORT Antoine ..... 1<sup>er</sup> microbe 87
- LACROIX Yohan ..... 1<sup>er</sup> microbe 85
- BEL Alexis ..... 2<sup>e</sup> 85
- DEAGE Vincent ..... 2<sup>e</sup> 87
- ROUSSON Arnaud ..... 2<sup>e</sup> 86
- FAGUER Bastien ..... 4<sup>e</sup> 81
- JACQUET François ..... 5<sup>e</sup> 81
- REYNAUD Mathieu ..... 5<sup>e</sup> 86

## LES SPORTS "HORS LE LYAUD" SAISON 1993/94

### - SKI ALPIN -

- Catégorie "Microbes"  
LACROIX Yohan  
5 courses ; classements : 8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 76<sup>e</sup>
- Catégorie "Poussins 1"  
BEL Alexis  
3 courses ; classements : 11<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 252<sup>e</sup>

- catégorie "Benjamines 2"  
JACQUET Dorothée  
Mini-coupe Vuarnet : 4 victoires - 1 place de 3<sup>e</sup>, 1 de 12<sup>e</sup>  
Critérium départemental : 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>  
Sélectionnée au Championnat de France aux Arcs :  
3 courses = 3 chutes

## MÉMOIRE QUI FLANCHE ?

On constate que de nombreux retraités se plaignent de leur mémoire. Pour autant, ils ne la perdent pas, simplement ils ne lui font plus confiance.

Or, la mémoire - contrairement à une célèbre pile électrique - ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

"PAC-EUREKA", programme de prévention, propose à tous les retraités une méthode efficace par groupe de 15 personnes environ, 16 séances de 90 mn, dans la commune, animées par un bénévole spécialement formé. Des exercices simples, attractifs, motivants, dans une ambiance conviviale, afin de retrouver les bons réflexes, stimuler la curiosité et se sentir mieux.

Si vous êtes intéressés par ce programme, renseignez-vous auprès de l'Assistante Sociale M.S.A. du secteur.

A noter qu'à ce jour plus de 550 personnes, dans tout le département, ont déjà suivi "PAC-EUREKA" ; enfin que la M.S.A. recherche un ou deux animateurs bénévoles dans le Chablais.

Si vous avez un peu de temps, le souhait de participer à une expérience enrichissante, prenez contact avec la Mutualité Sociale Agricole, au 50 88 16 13, pour de plus amples renseignements.

# ELECTIONS EUROPÉENNES

## (12 juin 1994)

Nombre d'inscrits : 616 - Nombre de votants : 405 - Nombre de suffrages exprimés : 369

### Résultats :

- Liste "Chasse-Pêche-Nature-Tradition" (André Goustat).....	9
- "Liste du Rassemblement de l'Outre-Mer et des Minorités" (Ernest Moutoussamy).....	0
- "Liste de la Majorité pour l'Autre Europe" (Philippe de Villiers).....	48
- Liste "L'Autre Politique" (Jean-Pierre Chevènement).....	12
- Liste "Contre l'Europe de Maastricht, Allez la France" (Jean-Marie Le Pen).....	41
- Liste "Union des Écologistes pour l'Europe" (Marie-Anne Isler-Beguïn).....	14
- Liste "Politique de Vie pour l'Europe" (Christian Cotten).....	0
- Liste "Démocrates pour les États-Unis d'Europe" (Armand Touati).....	5
- Liste "Lutte Ouvrière" (Ariette Laguiller).....	10
- "Liste présentée par le Parti Communiste Français" (François Wurtz).....	29
- Liste régionaliste et fédéraliste "Régions et Peuples Solidaires" (Max Simeoni).....	1
- Liste "L'Emploi d'abord avec Gérard Touati" (Gérard Touati).....	2
- Liste "L'Europe commence à Sarajevo" (Léon Schwartzberg).....	2
- Liste "Europe pour Tous" (Jean Aillaud).....	0
- Liste "L'Union UDF-RPR" (Dominique Baudis).....	106
- Liste "Énergie Radicale avec Bernard Tapie" (Bernard Tapie).....	34
- Liste "Pour l'Europe des Travailleurs et de la Démocratie" (Daniel Gluckstein).....	1
- "Liste du Parti de la Loi Naturelle" (Benoît Frappe).....	1
- Liste "L'Europe Solidaire" (Michel Rocard).....	42
- Liste "Génération Écologie pour l'Europe, Les Vrais Écologistes avec Brice Lalonde" (Brice Lalonde).....	12

### Taux de participation

Le Lyaud.....	65,74 %
Canton de Thonon.....	52,90 %
Haute-Savoie.....	49,65 %

Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateurs de manifestations	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Société Communale de Chasse	Conseil paroissial pour les affaires économiques
	Monsieur Bel Bernard "Chef-lieu" - Le Sojo Tél. 50 70 52 65	Monsieur Alphonse Alain "Chef-lieu" Tél. 50 70 53 32	Monsieur Cornier André "Les Devanis" Tél. 50 73 95 08
	Tennis-Club de Le Lyaud Monsieur Faguer Christian "Le Crêt à Favre" Tél. 50 73 92 30	Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10	Radio-Cristal Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 50 73 91 04
Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Dumont Roland "Les Combettes" Chemin des Voigères Tél. 50 73 92 37	Entente Armoy-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboulet Odette "Le Choucas" Les Couatons Tél. 50 73 90 60	Club "Rencontre" Madame Inglin Renée "Chef-lieu", 50 73 92 11 Madame Fillon Yvette "Les Cruets", 50 73 95 25	Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10

Bloc  
~  
Notes

### NAISSANCES :

6 janvier 1994 :	Deschamps Claudine, Stéphanie
19 janvier :	Favrat François Joël
9 avril :	Perillat Camille Lucie
29 juin :	Vernay Sophie Marie Magdeleine

### MARIAGES :

2 avril 1994 :	Carron Didier Robert Emile et Idelot Yvy Christiane Jeanine
7 mai :	Favre-Rochex Jean-Luc et Détraz Véronique
4 juin :	Argento Eric et Cluzel Edith Sophie
4 juin :	Petitjean Christophe et Chevallier Joëlle Raymonde

### DÉCÈS :

14 janvier 1994 :	Martin Fernande Suzanne veuve Houdard Jacques André
20 février :	Choutock Pierre Charles Louis
5 mai :	Daimé Robert Antoine Louis
13 mai :	Martin Jacques Louis

### Décharge communale :

Il est rappelé que la décharge communale est ouverte de 8 h 30 à 11 h 30 les lundi et samedi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés.

### Secrétariat de la Mairie :

**Jusqu'au 3 septembre**, le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine de 9 h à 12 h, à l'exclusion des jours fériés ou de congés annuels de la secrétaire.

**A partir du 5 septembre suivant**, le secrétariat sera ouvert chaque semaine :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 9 h à 12 h.
  - et le lundi après-midi de 14 h à 17 h, à l'exclusion des jours fériés.
- Tél. 50 73 90 51.

### Urgences :

Pompiers : tél. 18  
(à utiliser avec discernement).  
Gendarmerie : tél. 50 71 09 20.

### Santé :

Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77.  
Cabinet médical à Le Lyaud :  
Docteur Machetto Laurence, tél. 50 70 54 11.  
Infirmière libérale à Le Lyaud :  
Mme Pommery Nelly, tél. 50 73 90 40.  
ADMR (Aide à Domicile en milieu rural) :  
responsable Travail (s'occupant notamment de la constitution des dossiers) à Le Lyaud :  
Mme Jordan Bernadette, tél. 50 73 90 66.

## CALENDRIER 1994 DES FÊTES

Date	Organisateur	Activité	Lieu
7.08	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Tournoi seniors	Armoy
10	Paroisse Le Lyaud-Armoy	Repas	Armoy
13.11	Conseil municipal et Philippe Jacquet	Cross des Hermones	Le Lyaud
4.12	Conseil des Parents d'Elèves	Loto	Le Lyaud
10.12	Société de Chasse	Soirée gibier	Armoy
31.12	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Réveillon	Armoy

# PHOTOS-SOUVENIR

## LES CONSCRITS

### Année 1933-1934

*en arrière plan* : l'Hôtel Boujon  
(face à l'hôtel-de-ville de Thonon)

*Debouts (de gauche à droite)* :

DEVILLE Marcel, BEL Albert,  
PORTIER Joseph, DETRAZ Adelin

*Assis (de gauche à droite)* :

NEPLAZ Jean, DEAGE Lucie,  
DEVILLE Elisabeth, NEPLAZ Marcel



### Année 1935

*(avec des conscrits d'Orcier)*

*Debouts :*

deuxième en partant de la gauche :  
BEL Francis

*Assis :*

deuxième en partant de la gauche :  
PORTIER Louis

quatrième en partant de la gauche :  
BONDAZ Emile

